

## Documents à lire et à garder

- Lettre de la Directrice aux futurs élèves
  - Journée d'accueil
  - Informations pratiques
  - Information sur le Service Médical de l'Ecole
  - Notre assurance responsabilité civile (FIDES assurances)
  - Notre assurance perte de revenus (AXA Assurances)  
Vous n'avez pas besoin de souscrire à une assurance extra scolaire ou civile.
  - Information pour les demandes de Titre de séjour Étudiant
  - Si vous êtes boursier, la notification de bourse que vous avez reçue par mail. Celle-ci doit être validée avant fin octobre pour que la mise en paiement soit faite.
- 
- Ouvrages à se procurer et conseils pédagogiques pour l'été à consulter sur le site Internet de l'École : **Admissions** > Pour les futurs élèves

---

## 2022-2023 : NOUVEAUX ELEVES DE 2<sup>E</sup> ANNEE, INFORMATIONS SUR LA RENTREE

---

### Aux nouveaux élèves de 2<sup>e</sup> année

Versailles,  
le 15 mai 2022

Chers Amis,

Vous voici admis en classe préparatoire à Sainte-Geneviève. Vous allez donc préparer un concours et entrer dans une Grande Ecole qui vous donnera à peu près certainement un poste de responsabilité dans la société de demain. Cette décision vous engage plus qu'il ne peut paraître à première vue. Dans six ou sept ans, des hommes et des femmes dépendront de vous : votre compétence, votre manière d'être à leur égard auront nécessairement des conséquences sur leur vie et celle de leur entourage.

Vous ne pouvez donc pas envisager cette période uniquement en termes de réussite d'une carrière personnelle. Il est essentiel que cette année vous permette également de développer une réflexion sur la vie en société, et/ou de vous engager dans diverses responsabilités, toutes choses qui font partie intégrante de la formation des dirigeants d'entreprise.

Votre demande d'admission a sans doute été motivée par la réputation de Sainte-Geneviève : une sorte de mythe l'entoure. Ne vous y laissez pas prendre, ce n'est pas un lieu merveilleux où tout serait organisé pour garantir sans effort de votre part bonheur et succès. Comme tous les groupes humains, cette Ecole vaut ce que valent ceux qui la constituent et d'abord les élèves eux-mêmes. Elle offre un cadre où les règles qui s'imposent à tous permettent à chacun de travailler dans les meilleures conditions.

Cela veut dire que notre Ecole est chaque année ce que veulent en faire ceux et celles qui y arrivent. Elle vous met en présence de professeurs et d'éducateurs laïcs ou religieux. Avec eux vous pourrez créer une vie communautaire à l'intérieur de laquelle il vous sera possible de vous enrichir mutuellement sur les plans intellectuel, humain, et spirituel.

... / ...

---

## 2022-2023 : NOUVEAUX ELEVES DE 2<sup>E</sup> & 3<sup>E</sup> ANNEE, INFORMATIONS SUR LA RENTREE

---

Mais vous pourriez aussi vous replier sur vous-même, refuser le dialogue, consacrer toutes vos forces à la seule préparation de votre carrière, de votre réussite professionnelle et sociale, aller même jusqu'à gêner les autres par votre manque de sens de la vie en commun.

Vous avez donc à choisir de vous impliquer personnellement dans l'établissement.

Vous avez peut-être reçu une éducation religieuse. Parfois, elle ne s'est pas développée parallèlement à votre formation intellectuelle. Plus encore que dans les autres domaines évoqués plus haut, les appels seront discrets, et respecteront la liberté de chacun, même si les propositions sont nombreuses. L'engagement ne pourra venir que de vous.

Vous pourriez penser cette année de préparation comme une mauvaise année à passer, considérant que Sainte-Geneviève en atténuerait du moins la dureté. La réalité est plus simple : ce sera certes une année difficile mais, dans la vie, ce ne sont pas toujours les années faciles qui laissent le plus de joie au cœur et forgent le plus la personnalité. Vous ferez vôtre cette expérience si enrichissante, effectuée ici par de nombreuses générations avant vous, et qui laisse en chacun, longtemps après, des souvenirs forts et de solides amitiés.

Dans l'attente de vous accueillir à Ginette début septembre,

Cordialement,



isabelle Malbet,  
Directrice.

---

## 2022-2023 : NOUVEAUX ELEVES DE 2<sup>E</sup> & 3<sup>E</sup> ANNEE, INFORMATIONS SUR LA RENTREE

---

---

### Accueil

---

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DIMANCHE 4 SEPTEMBRE</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>A partir de 11h00</b> : arrivée des <b>nouveaux 5/2</b> et cubes</li><li>➤ <b>12h30</b> : apéritif et repas pour les nouveaux 5/2 et cubes avec l'équipe de direction et les Z</li><li>➤ <b>Entre 14h00 et 15h00</b> : arrivée <b>des autres 5/2 et cubes</b></li><li>➤ <b>15h30</b> : réunion générale des 5/2 et cubes en salle GAMMA</li></ul> |
| <b>LUNDI 5 SEPTEMBRE</b>    | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Entre 14h00 et 17h00</b> : arrivée des 3/2 et carrés</li><li>➤ <b>18h30</b> : réunion générale des 3/2 et carrés en Grande salle</li></ul>                                                                                                                                                                                                        |

## INFORMATIONS PRATIQUES

### BAGAGES

Si vous prenez le train et (ou) si vous envoyez les bagages par la SNCF, ces bagages devront être enregistrés au nom de « VERSAILLES CHANTIERS », qui livrera à domicile.

- inscrire le nom de l'élève sur chaque bagage et à l'intérieur
- remettre le bulletin de bagages au Service Accueil, le jour de la rentrée, après y avoir inscrit le nom de l'élève et sa classe précise.

En fin d'année scolaire, seuls les élèves habitant à l'étranger sont autorisés à entreposer dans l'École un ou deux bagages, tous les autres devront impérativement remporter leurs effets personnels.

### TROUSSEAU ET MATERIEL SPECIFIQUE

#### ▪ ÉDUCATION PHYSIQUE

Deux tenues de sport et obligatoirement deux paires de chaussures de sport dont une est réservée exclusivement aux activités se déroulant dans le gymnase. Une raquette de badminton.

#### ▪ TRAVAUX PRATIQUES EN LABORATOIRE

Une blouse blanche pour tous les élèves des classes concernées par les Travaux Pratiques.

#### ▪ POUR LA CHAMBRE, FOURNIR :

- Une couette ou couverture,
- Deux housses de couette ou deux paires de draps,
- Un oreiller et deux taies,
- Deux draps-housses pour lit de 90 par 2 m,
- Des cintres.

#### **Il est demandé aux nouveaux élèves de se procurer pour la rentrée :**

- deux cadenas (l'Ecole ne pouvant être responsable des vols commis, la fermeture des armoires est le seul moyen d'assurer la protection des objets présentant un minimum de valeur),
- une lampe de bureau, avec une rallonge,
- une gourde.

**En revanche, l'usage des cafetières (y compris « Nespresso ») ou autre appareil électroménager est interdit dans les chambres pour des raisons d'hygiène et de sécurité, à l'exception d'une bouilloire individuelle (cf. règlement intérieur de l'école).**

**Il est très vivement conseillé de marquer à son nom toutes les affaires personnelles.**

### BLANCHISSERIE

- Prix du sac de 4 à 5 kg : 8.20 € (lavage, séchage, pliage).
- Possibilité de lavage et repassage à la pièce (tarif affiché à la lingerie).
- Le marquage du linge n'est pas obligatoire.

## 2022-2023 : NOUVEAUX ELEVES DE 2<sup>E</sup> ANNEE, INFORMATIONS SUR LA RENTREE

### ARGENT DE POCHE ET CHEQUIER

L'École ne répond pas des vols commis à l'intérieur de l'établissement, qui ne sont, par ailleurs, pas couverts par les assurances. Pour éviter aux élèves de conserver sur eux trop d'argent et écarter les risques de perte ou de vol, et pour régler les frais médicaux (voir Fiche Santé) et le Service blanchisserie, il est nécessaire d'avoir un compte (bancaire ou postal), avec chéquier et carte de crédit. Des agences bancaires seront à votre disposition pour ouvrir des comptes le jour de la rentrée sous la responsabilité de vos parents (à l'ouverture de chaque compte, les banques partenaires allouent une petite subvention à la caisse du Bureau Des Élèves).

Chacun doit veiller à la sécurité de ses affaires (carnet de chèques, carte bleue, objets de valeur...) et cadenasser armoire, bureau, deux roues...

### INFORMATIQUE

Tout l'équipement informatique nécessaire à la scolarité sera fourni sur place, il n'est donc pas nécessaire d'apporter un ordinateur portable. En revanche une clef USB sera très utile. Il n'y a pas d'accès WiFi à l'école.

### CARTE D'IDENTITE

La procédure d'inscription aux concours nécessite une carte d'identité ou un passeport comportant une photo récente, en cours de validité (indispensable pour les concours). Nous vous encourageons à effectuer dès à présent des démarches de renouvellement éventuel.

### VACANCES SCOLAIRES

**Le samedi 3 septembre est un samedi travaillé jusqu'à 17 h 00**

|                               |   |                                                                         |
|-------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>TOUSSAINT</b>              | ⇒ | du samedi 22 octobre 2022 à 12h30<br>au dimanche 6 novembre 2022 (soir) |
| <b>NOEL</b>                   | ⇒ | du samedi 17 décembre 2021 à 12 h 30<br>au lundi 2 janvier 2023 (soir)  |
| <b>HIVER</b>                  | ⇒ | du samedi 18 février 2023 à 12h30<br>au dimanche 5 mars 2023 (soir)     |
| <b>PRINTEMPS (1ère année)</b> | ⇒ | du samedi 22 avril 2023 à 12 h 30<br>au dimanche 8 mai 2023 (soir)      |
| <b>ETE (1ère année)</b>       | ⇒ | Samedi 8 juillet 2023 à 14h30                                           |

**Il est demandé aux parents de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre aux élèves de respecter scrupuleusement ces dates.**

**Aucune dérogation ne sera accordée, sauf circonstances exceptionnelles. Dans ce cas, seuls les Préfets sont habilités à trancher, sur demande expresse des parents dûment motivée et formulée dans des délais raisonnables. En aucun cas, ils ne doivent être mis devant le fait accompli.**

**Ces mesures sont destinées à favoriser le bon déroulement de la scolarité. Tout élève qui ne respectera pas ces consignes sera automatiquement sanctionné (exclusion temporaire). Merci de votre compréhension.**

---

## 2022-2023 : NOUVEAUX ELEVES DE 2&3<sup>E</sup> ANNEE, INFORMATIONS SUR LA RENTREE

---

### COURRIER

---

Le courrier est distribué aux élèves deux fois par jour : à 12 h 30 et à 20 h 00.

En cas d'urgence, vous pouvez envoyer un message à [accueil@bginette.fr](mailto:accueil@bginette.fr) qui sera transmis rapidement à votre enfant.

Bien préciser les nom et prénom de l'élève, ainsi que **sa classe**.

---

### TELEPHONE MOBILE

---

L'usage du téléphone mobile est toléré. Mais celui-ci doit être utilisé avec discrétion pour ne pas perturber le travail et la concentration. **Il est interdit pendant les cours et aux heures d'études (16 h 30 – 20 h 00 et après 20 h 50) : merci de ne pas appeler les élèves à ces heures-là car les portables seraient confisqués** (Cf. règlement intérieur).

En cas de problème grave, joindre la Direction de la Vie Etudiante, le Préfet des Études ou le cadre de permanence via l'accueil de l'école.

---

### VISITE DES PARENTS

---

Les parents qui souhaitent rendre visite à leurs enfants sont les bienvenus. Ils doivent cependant impérativement leur donner un rendez-vous précis à l'Accueil, à une heure donnée en dehors des temps scolaires (tout particulièrement en début d'année). Il est, en effet, difficile de joindre un élève lorsqu'il circule à l'intérieur de l'École.

Pour des raisons essentielles qui tiennent à la discrétion nécessaire quant à la vie des uns et des autres, et à la nécessité de limiter les déplacements dans l'internat, il est demandé aux parents de ne pas entrer dans l'établissement (hormis les cas exceptionnels : jours d'arrivée et de départ par exemple). Un parloir est à la disposition des familles, à l'Accueil.

---

### VOITURES

---

En raison de l'encombrement des parkings de l'École, d'une part, du dérangement causé par les mouvements de voiture trop fréquents d'autre part, il est demandé aux parents de garer leur véhicule à l'extérieur de l'École, ou de déposer leurs enfants devant les grilles.

Merci de bien veiller **à ne pas vous garer sur l'arrêt d'autobus ni devant le portail de l'établissement** : cela gêne la visibilité des voitures qui entrent et sortent de l'École ; il y a eu plusieurs accidents ces dernières années.

**Exceptionnellement** (bagages encombrants, invalidité d'un élève...) les véhicules pourront se garer sur le **parking central** (heure limite 22 h 30, sauf dimanche : 21 h 30).

Par ailleurs, les élèves peuvent apporter un vélo, bien utile pour les courts déplacements (les deux-roues étant rangés sous les préaux, il est impératif de **prévoir un antivol et de marquer le cycle à son nom**). Il est, en revanche, vivement déconseillé d'amener une voiture personnelle ; en cas de surcharge, les parkings de l'établissement n'étant pas illimités, les élèves seront invités à se garer dans la rue.

En vous remerciant de bien vouloir suivre ces quelques recommandations destinées à favoriser un bon climat de travail et une vie communautaire de qualité.

---

## 2022-2023 : NOUVEAUX ELEVES DE 2<sup>E</sup> & 3<sup>E</sup> ANNEE, INFORMATIONS SUR LA RENTREE

---

---

### NOTE RELATIVE A LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

---

Depuis le 8 avril 2000, tous les jeunes gens et toutes les jeunes filles de nationalité française doivent se présenter à la journée d'APD organisée par le Ministère de la Défense. Celle-ci doit s'effectuer entre le recensement et la date du 18<sup>ème</sup> anniversaire. **Pour l'inscription aux concours, il sera nécessaire de fournir l'attestation de la Journée défense et citoyenneté.** Pour les élèves qui intègrent Ginette en septembre 2020, cette attestation sera nécessaire dès le mois de décembre 2021 pour les concours du printemps 2022.

Cela suppose que tous aient effectué préalablement la procédure (obligatoire) de recensement. Le recensement a lieu au Bureau des Affaires Militaires de la Mairie du lieu de résidence. Il est à effectuer avant la rentrée scolaire.

Les jeunes reçoivent ultérieurement une circulaire leur proposant des dates de convocation pour cette, entre lesquelles ils peuvent choisir. Attention : une fois fixée, cette date sera difficile à changer.

A Sainte-Geneviève, compte-tenu des rythmes pratiqués, **le jour le plus favorable est le jeudi** ; les élèves peuvent facilement récupérer les cours manqués le matin avec l'aide de leurs camarades.

Il est également possible – et c'est le plus souvent accepté par les autorités militaires – de se faire convoquer à proximité de Versailles (Caserne de Satory par exemple), nouveau lieu de résidence des élèves.

Contact :  
Caserne d'Artois  
9 rue Edouard Lefèvre  
78000 Versailles

Tél. : 01 30 97 54 54  
Lundi : 9 h 15 – 11 h 45  
Mercredi : 9 h 15 – 11 h 45 et 13 h 15 – 16 h 00  
Vendredi : 9 h 15 – 11 h 45

---

## 2022-2023 : NOUVEAUX ELEVES DE 2<sup>E</sup> & 3<sup>E</sup> ANNEE, INFORMATIONS SUR LA RENTREE

---

---

### INFORMATION SUR LE SERVICE MEDICAL DE L'ECOLE

---

Pendant toute la scolarité de votre enfant, un service médical est mis à sa disposition.

L'Infirmier est ouverte en présence d'une infirmière :

- Du lundi au vendredi de 7h30 à 20h00
- Le samedi de 7h30 à 14h et de 17h à 19h
- Le dimanche de 18h00 à 19h00

La nuit, la permanence à l'infirmier est assurée par un surveillant d'internat.

En cas d'urgence, un numéro a été mis en place 24h/24H : 06 73 47 52 41. Chaque élève doit le noter dans son téléphone.

Un médecin assure une consultation dans l'établissement le mardi et le jeudi de 8h00 à 8h45.

Les élèves règlent directement tous leurs frais médicaux : consultation médicale, consultations de spécialistes, analyses, radios, pharmacie etc.

Dans tous les cas la possession de la carte vitale et d'un chéquier postal ou bancaire est indispensable.

Dans certaines situations médicales évaluées par l'infirmière, le transport dans les hôpitaux, publics ou privés, est assuré par l'école. Les parents en sont informés.

Pour les situations d'urgence, l'appel du 15 est de rigueur.

Afin de mieux connaître votre enfant et répondre plus justement à ses besoins en matière de santé, il est nécessaire de disposer de renseignements spécifiques (cf. dossier d'inscription) :

La fiche de santé confidentielle et l'autorisation médicale obligatoire sont à compléter par vous-mêmes, d'une manière précise. Vous pouvez ajouter vos remarques personnelles qui faciliteront au mieux la prise en charge de la santé de l'élève dans l'établissement.

Le certificat médical et le certificat de non contre-indication à la pratique du sport en compétition dans le cadre de la FFSU sont à faire remplir par votre médecin.

Vaccination : votre enfant est-il à jour ?

Vaccinations recommandées :

- Contre la Covid 19,
- Contre la grippe : à faire pendant les vacances de la Toussaint 2022.

Pour tout traitement pris à l'école, la mise en place d'un protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est vivement recommandé : à télécharger sur le site de l'école

Toutes ces informations sont strictement confidentielles, et en aucun cas ne sauraient remettre en cause l'admission de votre enfant.

Vous pouvez envoyer à la Directrice toute information qui favoriserait un meilleur accueil de votre enfant, en particulier dans la structure de l'internat. Vous devez lui adresser une correspondance particulière à ce sujet.

---

## 2022-2023 : NOUVEAUX ELEVES DE 2<sup>E</sup> & 3<sup>E</sup> ANNEE, INFORMATIONS SUR LA RENTREE

---

---

### INFORMATION SECURITE SOCIALE

---

#### ETUDIANTS NATIONAUX

Aucune démarche d'affiliation n'est nécessaire. L'étudiant reste pris en charge par son organisme de sécurité sociale actuel, généralement celui de ses parents.

#### RESSORTISSANT D'UN ETAT HORS UE/EEE ET SUISSE

Si l'étudiant s'inscrit pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur français, il devra s'affilier au régime général de l'assurance maladie de son lieu de résidence. Cette démarche ne sera pas à renouveler à la rentrée suivante. Il bénéficie de la même couverture que les autres étudiants, ainsi que de la gratuité de l'assurance maladie.

La démarche d'affiliation doit être effectuée une fois que l'étudiant est arrivé sur le territoire.

La date d'effet de l'affiliation à l'assurance maladie correspond à la date d'inscription au sein de l'établissement d'enseignement.

Un site dédié (disponible en français et en anglais) : [www.etudiant-etranger.ameli.fr](http://www.etudiant-etranger.ameli.fr)

Pour compléter les remboursements de la sécurité sociale, nous vous conseillons d'adhérer à la complémentaire santé de votre choix.

Renseignez-vous auprès de la mutuelle de vos parents, d'une mutuelle étudiante ou un autre organisme complémentaire, pour bénéficier du niveau de prestations que vous souhaitez : il varie selon les contrats.

#### RESSORTISSANT D'UN ETAT MEMBRE DE L'UE/L'EEE OU DE LA SUISSE

L'étudiant n'est pas tenu de s'affilier auprès de la CPAM de son lieu de résidence.

L'étudiant bénéficie d'une prise en charge de ses soins de santé sur la base de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).

En cas de maladie, il ne s'acquittera que du ticket modérateur.

C.P.A.M. (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

92, Avenue de Paris – 78000 VERSAILLES

Ouvert toute l'année du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pour toutes questions sur la sécurité sociale :

Madame Bernard 01 30 84 46 00

(Lundi, mardi, jeudi de 7h30 à 13h15

Mercredi, vendredi de 14h15 à 20h00)

[beatrice.bernard@bginette.fr](mailto:beatrice.bernard@bginette.fr)